Le Bapteme de Clovis

L'ode de Leo? XIII dediee a la France

Paris, 13 mai.

On vient d'exécuter dans la cathédrale de Reims et sous la direction de l'auteur, la partition écrite par M. Théodore Dubois, avec l'assentiment de léon XIII, sur l'ode composée par le pape sur le "Baptême de Clovis", et dédiée par le souverain pontife à la France.

Voici la traduction française de cette ode, telle qu'elle est annexée à la partition :

I. — LE BAPTÊME

Le maitre des nations c'est Dieu. Soudain Il abat les puissants ; Il exalte les humbles ; Il tient dans sa main les événements ; Il gouverne au gré de sa justice.

On dit que Clovis, accablé par les armées teutonnes, voyant ses soldats éperdus devant le péril, s'est écrié les yeux levés au ciel :

"O Dieu, toi que Clotile dans ses prières appelle souvent Jésus, sois-moi propice ! Si tu m'accordes un prompt et puissant secours, je me donnerai à toi sans réserve !"

L'effroi se dissipe aussitôt ; les âmes réconfortées reprennent une nouvelle ardeur ; le France se retrouve pour le combat ; il s'élance et disperse ses cruels ennemis.

Vainqueur, ton vœu est comblé. Va, Clovis, tu l'as promis, incline ta tête sous le joug du Christ. A Reims t'attend le pontife, le front ceint de la mitre.

Est-ce un rêve ? Les étendards entourent l'autel ; le roi lui-même est purifié par l'eau sainte ; l'armée entière et le peuple sont baptisés dans l'onde sacrée !

O Rome trois fois heureuse ! Reine de l'humanité régénérée, étends ton empire ; car voici que la France vient, d'elle-même, déposer à tes pieds les lauriers de ses victoires.

Elle t'honnorera comme une mère ; elle sera fière d'être ta fille première-née ; elle grandira par un principe de vie supérieur, et sa fidélité au pontife suprême la portera à la gloire.

II. — L'ÉPOPÉE

Que j'aime à contempler la longue série de ses héros : Le vainqueur du farouche Astolphe brille au premier rang, pieux champion du droit sacré.

Vengeur de Rome contre celui qui l'avait dévastée. Deux fois il s'élance, redoutable, à travers les sommets escarpés des Alpes, et il garantit au successeur de Pierre des villes qui se donnent elles-mêmes.

Quelle joie d'admirer ces phalanges maîtresses de Jérusalem qui ont délivré le saint tombeau ! Quelle émotion de suivre leurs expéditions répétées dans les plaines de la Palestine !

O puissance inouïe de cette noble enfant qui force les camps ennemis ! Jeanne, soutenue par Dieu, a écarté de la France les hontes de la défaite.

O légions d'âmes vaillantes qui ont terrassé l'hydre du calvinisme et préservé par leur énergie d'un affreux désastre, et la nation et son trône !

Mais, où suis-je emporté ? Voici que reviennent les temps heureux où l'antique vertu réchauffe les âmes ; voici que le triomphe de Reims excite et presse tous les cœurs.

Peuple de France, prends garde que rien ne vienne obscurcir l'éclat de ton passé glorieux, et que l'erreur, aux perfides conseils, ne répande ses ténèbres dans les esprits.

III. — LE RÉVEIL

Que le Christ soit votre roi, ô vous qu'il s'est attachés ! Honte à qui se fait l'esclave de sectes infâmes ! Périssent les haines parmi vous, et que toutes vos forces unies ne forment plus qu'un faisceau !

Quatorze siècles durant, l'ardeur de votre vie si active a persisté, se refusant à mourir : revenez aux rives de la Vesle et vos cœurs s'enflammeront de nouveau.

Jusque sur les terres lointaines le nom français devient chaque jour plus puissant. Aux peuples de l'Orient eux-mêmes qu'il soit secourable et qu'il seconde l'expansion de notre foi sainte.

La foi au Christ est au-dessus de tout. Sans elle pas de prospérité durable. C'est par elle que s'est élevé si haut l'antique honneur de votre nation ; c'est par elle aussi que la gloire de la France restera immortelle.

LEON XIII.

L'inflammable Ahmadou.

Un jeune nègre, d'un noir de jais, était assis l'autre jour sur les bancs de la neuvième chambre correctionnelle du tribunal de la Seine. Il avait été arrêté la veille, devant Saint-Philippe du-Roule, au moment où il tombait, à bras raccourcis, sur un agent.

En attendant son tour d'être interrogé, le prévenu s'amusait fort à suivre les débats dans les autres affaires et à écouter les avocats.

— Li parler français comme moi, s'écria-t-il tout-à-coup au milieu d'un immense éclat de rire.

C'était sans doute au client, et non au défenseur qu'il faisait allusion.

—Vous parlez donc et comprenez le français, demanda le président.

—Oui, moi quitté le Soudan, il y a six ans. J'étais à Dakar, allais pêcher des sous dans l'eau avec camarades ; un Américain m'a vu, m'a proposé de m'emmener dans son pays, puis en France. L'ai suivi, mais en ai assez ; j'ai des idées noires (Hillarité.) Oui, veux retourner dans mon pays, Ségou.

—Vous êtes né à Ségou ?

—Oui, il y a dix-huit ans.

—Vous n'aimez pas les représentants de l'autorité publique ? Vous les frappiez.

—Ségou, c'est dans le Soudan français. La maman à moi s'appelle Hara Koulbali.

—Tout cela ne m'explique pas pourquoi vous prenez feu et flammes en apercevant un agent.

—Et le papa à moi, Hahmadou !... continue le prévenu d'un air entendu (Hllarité).

Le président.—Alors tout s'explique !.. (Hllarité prolongée.)

Le prévenu.—Et puis j'étais bu, ce soir-là, mais ne le ferai plus..... Laissez-moi partir.

Le président.—Mais où coucherez-vous ? Il y a le président d'une société de patronage qui s'offre à vous placer. Acceptez-vous ?

Le prévenu, la bouche fendue jusqu'aux oreilles.—Suis pas embarrassé pour savoir où coucher...

Et pendant que la salle entière part d'un fou rire, le tribunal inflige à l'inflammable Ahmadou huit jours de prison, avec bénéfice de la loi de sursis.

Un tresor.

Lors de l'invasion de l'Angleterre par Jules César, il se trouva sans doute à High Beach, dans la forêt d'Epping, un capitaine des légions romaines soucieux de protéger son pécule contre les périls et l'imprévu de la guerre. Il possédait environ deux mille pièces d'or qu'il enterra profondément à l'endroit même où devait être élevé en 1588 un pavillon de chasse pour la grande Elisabeth, résidence royale aujourd'hui convertie en restaurant.

C'est en travaillant à des travaux de fondation dans le jardin qui entoure ce restaurant qu'un terrassier, nommé William Jones, a trouvé sous son pic le trésor du légionnaire.

L'heureux terrassier a pris le train pour Londres et s'est rendu au British Museum où, moins de deux heures après, on lui délivrait un chèque de quarante mille francs en échange de sa trouvaille.

Avis de Cour de Revision

REVISION ELECTORALE DE CARILLON.

Canada, Province de Manitoba. } Avis public est par les présentes donné qu'une Cour de Revision sera tenue aux endroits, jours et heures suivants pour la Revision de la Liste des Electeurs de la dite Division, savoir :

1o. Jeudi, 29 juin, à 3h. p. m., à la maison d'école près de l'église de Labroquerie (N. O. ¼ 31. 6. 8. 2 T) pour la partie de la Liste comprenant les Townships 4, 5 et 6 des Rangs 6 Est ;

2e. Vendredi, 30 jun, à 10h. a. m., au bureau de Poste de Steinbach, pour la partie de la Liste comprenant la Municipalité de Hanover ;

8o. Samedi, 1 juillet, à 9h. a. m., à la salle des séances de la Cour de Comté, à Joly, pour la partie de la Liste ayant trait à la Municipalité de De Salaberry ;

4o. Le jeudi, 6 juillet, à 4h p. m., à la résidence de Mr. A. Beaubien (lots 242-244) pour la portion restante de la Liste ;

Pour y procéder à la Revision de la Liste des Electeurs par la dite Cour.

Toutes personnes étant ou prétendant être Electeurs, et toutes personnes agissant au nom d'une autre qui est ou prétend être électeur, et qui désirent que des modifications soient faites à la Liste, sont averties d'avoir à en donner au soussigné un avis écrit d'au moins cinq jours francs avant la tenue de la dite Cour, et devront être présentes aux endroit, jour et heure qu'il appartient, tel que susdit, avec leurs témoins et documents, pour qu'il soit alors et là disposé de leurs demandes conformément à la loi.

Daté ce 16e jour de mai A. D. 1899.

J. K. McMILLAN,
Greffier d'Enregistrement et Greffier ad hoc de la Cour de Revision.
Résidence : lot 490 de la Rivière Rouge.
Bureau de Poste : Union Point.

Avis de Cour de Revision.

DIVISION ELECTORALE DE ST.-BONIFACE

Canada, Province de Manitoba. } Avis public est par les présentes donné qu'une Cour de Révision sera tenue aux endroits, jours et heures suivants pour la Révision de la liste des électeurs de la dite Division savoir :—

Pour les subdivisions de votation Nos. 9 et 10 comprenant 1o toute cette partie de la Paroisse de Ste.-Agathe au nord du lot 532 (inclusivement) sur le coté Est de la Rivière Rouge et du lot 529(inclusivement) sur le coté Ouest de la Rivière Rouge, étant toute cette partie de la dite Paroisse comprise dans la dite Division Electorale, et 2o le Township fractionné 7 dans le rang 3 Est, — Mercredi, le 28 ième jout de juin A. D. 1899, à 4.30 heures de l'après-midi, à la résidence de Monsieur Azarie Gauthier, dans le village de Ste.-Agathe.

Pour les subdivisions de votation Nos. 7 et 8 comprenant 1o la Paroisse de St.-Norbert, et 2o les Townships fractionnés 8 et 9 dans le rang 3 Est, — Jendi le 29 ième jour de juin A. D. 1899, à 1.30 heure de l'après-midi, à la résidence de Monsieur C. H. Pacaud, dans le village de St.-Norbert.

Pour les subdivisions de votation Nos. 1, 2, 3, 4, 5 et 6, comprenant 1o la ville de St-Boniface, 2o, la Municipalité rurale de St.-Boniface, 3o les deux milles extérieurs des lots 47 à 63 (inclusivement) de la Paroisse de St.-Boniface, et 4o les deux milles intérieurs des lots 64 à 71 (inclusivement) de la Paroisse de St.-Boniface, — Lundi, le 3 ième jour de juillet A. D. 1889 à 8 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville dans la Ville de St.-Boniface.

Toutes personnes étant ou prétendant être électeurs, et toutes personnes agissant au nom d'un autre qui est ou prétend être électeur, et qui désire que des modifications soient faites à la dite liste, sont averties d'avoir à en donner au soussigné un avis écrit d'au moins cinq jours francs avant la tenue de la dite Cour, et devront être présentes aux endroit, jour et heure qu'il appartient, tel que susdit, avec leurs témoins et documents, pour qu'il soit alors et là disposé de leurs demandes conformément à la loi.

Daté ce 1er jour de mai A. D. 1899

EUG. PARADIS,
Greffier d'Enregistrement et Greffier ad hoc de la Cour de Revision,
Résidence :—Avenue Provencher, St.-Boniface.
Bureau de Poste :—Boîte 118, St.-Boniface.